

# ASSEMBLEE GENERALE

du 9 juin 2006

## PROCES VERBAL

Conformément aux dispositions de l'article 9.1 de ses statuts, l'Association Syndicale Libre "Le Cadran" s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 9 juin 2006 au Gymnase Maurice Herzog de BUSSY SAINT GEORGES.

***Etaient présents ou représentés*** : 24 propriétaires sur 43, représentant 56 % des voix.

***Etaient absents*** : Mmes et MM EWENCZYK, FONTA, GALEA, GAZIL, GUMB, GWIZDZ-FONTAINE, LUGEZ-VAPAILLE, MAUBACQ, MESMIN, MICHEL-LEVY, MILOSAVLJEVIC, MUTHER, NAPOLY, NET, RENUCCI, SORIA, TRELA, VERCELOT, YAM.

Jean-Paul BEAUGENDRE ouvre la séance à 20h40.

### ***Constitution du Bureau de séance***

Président : Jean-Paul BEAUGENDRE  
Secrétaire : Jenaro RODRIGUEZ  
Scrutateur : Jean-Christophe GENNARDI

VOTE : La constitution du bureau de séance est approuvée à l'UNANIMITE.

### ***Comptes 2005***

Jean-Paul BEAUGENDRE commente les comptes et faits marquants de l'année 2005.

#### Service Antenne

Aucune facture reçue en 2005. Il y avait une incertitude sur la date d'émission de la prochaine facture UPC (elle n'a cessé de changer ces dernières années, cf. PV de l'AG 2004).

#### Assurance

Montant de 772,34 €, légèrement inférieur au budget.

#### Divers

Ce sont essentiellement des frais de correspondance : fournitures, affranchissements, reprographie.  
Montant de 80,74 €, inférieur au budget.

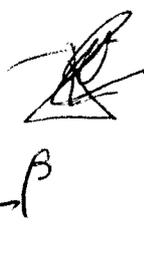
#### Imprévus

RAS en 2005.

#### Travaux

Il s'agit de la réfection d'un panneau de mur d'enceinte, place du Clos St Georges, fissuré lors de la sécheresse d'août 2003.

Seul l'acompte (2 700 €) a été versé. L'exécution des travaux a été différée à la demande de JP Beaugendre lorsqu'il a appris que Bussy St Georges avait finalement été classé en zone catastrophe naturelle (JO du 1er février 2005). JP Beaugendre a déclaré le sinistre à l'Assureur.



### Provisions

Au lieu d'un prélèvement de 860 € pour contribuer au financement de la réfection du mur d'enceinte, il y a eu au contraire une provision supplémentaire de 5 998,97 €, du fait de l'exécution différée des travaux.

### Produits financiers

Les intérêts du compte livret (127,86 €) sont produits par le placement des provisions, ainsi que, dans une moindre mesure, par les cotisations qui y sont placées dès réception alors que les dépenses s'étaient sur l'année.

---

VOTE : à l'UNANIMITE l'Assemblée approuve les comptes 2005 et donne quitus au Président Jean-Paul BEAUGENDRE pour sa gestion.

### ***Election du Président et du Bureau de l'ASL***

VOTE : à l'UNANIMITE l'Assemblée élit pour une durée de un an le Bureau de l'ASL, constitué des personnes suivantes :

Jean-Paul BEAUGENDRE : Président

Jenaro RODRIGUEZ : Trésorier

MM. GENNARDI, PAYEN : Assesseurs

### ***Budget 2006***

Le projet de budget 2006 s'élève à 6 710 €.

#### Service Antenne

Budget de 410 €, correspondant à une année pleine.

#### Assurance

Budget de 800 €.

#### Divers

Budget de 100 €.

#### Imprévus

Budget de zéro.

#### Travaux

Enveloppe de 6 400 € en 2006, correspondant au solde des travaux de réfection du mur d'enceinte.

#### Provisions

Utilisation de 1 000 € de provisions pour contribuer au financement de la réfection du mur d'enceinte place du Clos St Georges.

#### Recettes

Intérêts du compte livret : 100 €.

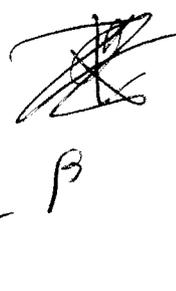
Indemnité de 6 747 € versée par l'Assureur pour la réfection du mur d'enceinte.

#### Cotisation

Pas de cotisation en 2006.

---

VOTE : à l'UNANIMITE l'Assemblée approuve le projet de budget 2006.

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large signature at the top right and the letter 'B' below it.

## Questions diverses

### Travaux modifiant l'aspect extérieur de la Résidence

Le cahier des charges reste en vigueur malgré la rétrocession. Il constitue un contrat passé entre les propriétaires. Tout propriétaire (et pas seulement le Président de l'ASL) peut intenter une action en justice à l'encontre d'un autre propriétaire qui ne respecterait pas le cahier des charges.

Il est vivement recommandé de demander l'autorisation du Président de l'ASL pour tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur de la Résidence.

Il appartient ensuite aux propriétaires de déposer leur dossier de travaux auprès de la Municipalité.

### Monument place du Cadran

Suite aux nuisances occasionnées par la fréquentation non désirée de jeunes extérieurs à la Résidence, il était envisagé de faire démolir le monument de la place du Cadran, la démolition et le remplacement par un autre ouvrage étant assuré par la Municipalité, après la rétrocession, en concertation avec les riverains.

Il semblerait que les nuisances aient disparu. La démolition ne sera peut-être pas nécessaire.

JP Beaugendre demandera à la Municipalité de procéder à l'entretien du monument (réfection des parties en briques, ...).

### TNT (Télévision Numérique Terrestre)

Les abonnés UPC-Noos à la télévision numérique n'ont rien à faire pour recevoir les chaînes de la TNT : elles sont incluses dans les bouquets souscrits.

Les résidents ne disposant que du Service Antenne peuvent louer un adaptateur TNT auprès de UPC-Noos, pour 2 € par mois. Les adaptateurs du commerce ne sont pas compatibles avec le câble.

Une autre solution consiste à utiliser une antenne intérieure, avec un adaptateur du commerce.

### Qualité de réception TV analogique

Les occupants, même ceux ne disposant que du Service Antenne, doivent contacter directement le Service Clientèle de UPC en cas de mauvaise réception.

### Mât d'antennes hertziennes

Lors de la rétrocession il a été convenu avec la Municipalité de surseoir au démontage de l'antenne hertzienne, en raison de l'incertitude sur l'avenir des relations avec UPC.

Il convient toutefois de surveiller l'état de vétusté du mât.

### Eclairage public

JP Beaugendre écrira au Maire pour lui demander de faire procéder aux travaux de réparation définitive du réseau, afin de supprimer le pontage externe mis en place pour contourner une section défectueuse. Ce câblage externe est en effet inesthétique et potentiellement dangereux.

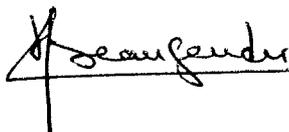
### Fissures dans les maisons

Chaque propriétaire peut contacter son assureur pour faire évaluer les dégâts et voir si les réparations peuvent être prises en charge par l'assurance catastrophe naturelle.

---

Tous les points étant traités, la séance est levée à 21h55.

Fait à Bussy Saint Georges, le 11 juin 2006



Le Président



Le Secrétaire



Le Scrutateur

## BUDGET 2006

	<b>BUDGET 2005 EUROS</b>	<b>REEL 2005 EUROS</b>	<b>BUDGET 2006 EUROS</b>
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 350</b>	<b>853</b>	<b>1 310</b>
SERVICE ANTENNE	400	0	410
ASSURANCE	800	772	800
DIVERS (Courriers, fournitures, ...)	150	81	100
IMPREVUS	0	0	0
<b>TRAVAUX</b> Murs d'enceinte	<b>9 000</b>	<b>2 700</b>	<b>6 400</b>

<b>DEPENSES = FONCTIONNEMENT + TRAVAUX</b>	<b>10 350</b>	<b>3 553</b>	<b>7 710</b>
--	---------------	--------------	--------------

<b>PROVISIONS</b>	<b>-860</b>	<b>5 999</b>	<b>-1 000</b>
Murs d'enceinte	0	140	-23

<b>TOTAL DEPENSES + PROVISIONS PAR MAISON</b>	<b>9 490</b> 221	<b>9 552</b> 222	<b>6 710</b> 156
---	---------------------	---------------------	---------------------

REPORT EXERCICES PRECEDENTS	824	824	0
-----------------------------	-----	-----	---

<b>RECETTES</b>	<b>8 700</b>	<b>8 728</b>	<b>6 847</b>
COTISATIONS	8 600	8 600	0
PRODUITS FINANCIERS	100	128	100
Indemnité Assurance Cat Nat Mur d'enceinte			6 747

SOLDE EXERCICE	34	0	137
----------------	----	---	-----

<b>COTISATION PAR MAISON</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	<b>0 €</b>
------------------------------	--------------	--------------	------------



<b>A-FONCTIONNEMENT</b>	<b>853,08</b>
ASSURANCE	772,34
SERVICE ANTENNE	0,00
DIVERS	80,74
IMPREVUS	0,00

<b>E-SOLDES BANCAIRES DEBUT 2005</b>	<b>2 920,92</b>
Compte Courant au 31/01/2005	81,79
Compte Livret au 31/01/2005	7 180,33
Opérations non encore enregistrées	-4 341,20

<b>F-RECETTES</b>	<b>8 727,86</b>
Cotisations : 200 € x 43 maisons sur 43	8 600,00
Intérêts Livret	127,86

<b>B-TRAVAUX</b>	<b>2 700,00</b>
Mur d'enceinte	

<b>G-SOLDES BANCAIRES FIN 2005</b>	<b>8 095,70</b>
Compte Courant au 02/01/2006	137,51
Compte Livret au 02/01/2006	7 958,19
Opérations non encore enregistrées	0,00

<b>D-DEPENSES (A+B)</b>	<b>3 553,08</b>
-------------------------	-----------------

<b>H-DEPENSES (E+F-G)</b>	<b>3 553,08</b>
---------------------------	-----------------

**Montants en Euros**

<b>I- AVOIRS BANCAIRES</b>	<b>8 095,70</b>
Fonds de roulement (15,24 € par maison)	655,53
Provisions pour travaux	7 440,17
Solde exercice	0,00

**Présenté à l'AG du 9 juin 2006**